



## Succession belle-mère et enfants du premier mariage

-----  
Par benamyr

bonjour,

merci d'avance pour les réponses à mes questions

Je vous expose le sujet :

appartement acheté par mes deux parents nées de cette union 4 enfants tous majeurs aujourd'hui

Ma mère est décédée en 2006

Mon père s'est remarié en 2008, née de cette union un enfant (mineur)

Mon père est décédé en 2013

La succession de de l'appartement a été déterminé comme suit par le notaire :

Part de ma mère 50 % = aux enfants du 1 mariage (4 enfants)

Part de mon père > ¼ à la seconde épouse et le restant à part égales entre les 5 enfants de mon père.

Mes interrogations :

-Ma belle-mère a toujours vécu au Maroc du vivant de mon père, peut-elle prétendre à l'usufruit du bien 3 ans après le décès de mon papa sachant que nous (4 enfants du premier mariage) vivons dans l'appartement.

-est-ce qu'elle peut s'installer dans l'appartement et vivre avec nous sachant que nous ne le souhaitons et qu'on lui a proposé de racheté ses parts à elle et à notre demi-soeur ?

Dans l'attente de vous lire